Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502008-20251210-03092025-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Référence
03/092025

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES : tableau des effectifs 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
04/12/2025

Date d'affichage
04/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 9 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusés : Mmes : CHEDEMAIL Mathilde, FROMENTIN Cécile
M. CORBIERE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric
Absents : Mme OLIVRY Kelig, M. ROBIDEL Johan

A été nommé secrétaire : M. FOLIARD Cédric

Objet de la délibération :
RESSOURCES HUMAINES : tableau des effectifs 2026

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
Monsieur Le Maire précise qu'aucun changement n'ai envisagé sur les différents postes de l'effectif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le tableau des effectifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2026

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Yves COLAS

